



Mieux prévenir les troubles mentaux

Le Parlement européen s'est prononcé, dans le cadre d'un rapport d'initiative, en faveur de la promotion de la santé mentale. Le texte invite la Commission à définir des actions et des politiques de prévention et de traitement des maladies mentales, en particulier en direction des groupes vulnérables, tels que les plus jeunes, les personnes âgées, les femmes et les migrants. Ces actions peuvent contribuer à les intégrer dans le système éducatif et le marché du travail.

Les problèmes de santé mentale sont répandus en Europe, une personne sur quatre en souffre au moins une fois dans sa vie et bien davantage de personnes en subissent les effets indirects. Chaque année dans l'Union européenne, on dénombre environ 59 000 suicides, dont 90% sont dus à des troubles mentaux.

"La dépression est l'un des troubles les plus fréquents – elle affecte une femme sur six en Europe – et l'on estime qu'en 2020 elle constituera la maladie la plus fréquente dans les pays développés, ainsi que la deuxième cause d'invalidité"; estime Evangelia Tzampazi (PSE, EL), auteur du rapport d'initiative adopté ce jeudi à une large majorité par 609 voix pour, 33 contre et 14 abstentions.

Les normes des soins de santé mentale varient considérablement d'un État membre à l'autre, et notamment entre les anciens et certains nouveaux États membres.

Les États membres sont invités à donner aux personnes confrontées à des problèmes de santé mentale un accès égal, intégral et adéquat à un enseignement, une formation et un emploi et à veiller à ce que ces personnes bénéficient d'un soutien suffisant pour faire face à leurs besoins.

Mettre la priorité sur les groupes vulnérables

Le rapport souligne la nécessité d'un diagnostic et d'un traitement précoces des problèmes de santé mentale chez les groupes vulnérables, et en particulier chez les mineurs. Il appelle à des actions spécifiques, compte tenu du fait que les taux de mauvaise santé mentale sont plus élevés dans les groupes sociaux vulnérables et marginalisés, tels que les chômeurs, les immigrants, les (anciens) détenus, les utilisateurs de psychotropes, les personnes handicapées et les personnes affectées de maladies de longue durée.

Les États membres sont invités à mettre en œuvre des programmes plurisectoriels de prévention du suicide, en particulier pour les jeunes et les adolescents, en *"promouvant un mode de vie sain, en réduisant les facteurs de risque tels que la facilité d'accès aux médicaments, aux narcotiques et aux substances chimiques nocives ou l'abus d'alcool"*.

Promouvoir la recherche sur les troubles mentaux liés à l'âge

Communiqué de presse

Le rapport rappelle la nécessité de promouvoir les recherches relatives à la prévention et au traitement des troubles neurodégénératifs ou des maladies mentales liées à l'âge. A ce propos, les députés insistent sur la nécessité, dans la perspective d'une future action ou proposition de la Commission, de distinguer la maladie d'Alzheimer et les maladies neurodégénératives apparentées des autres maladies mentales.

Pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et favoriser une vieillesse saine et active par la participation à la vie sociale, les États membres sont invités à se doter des moyens appropriés notamment grâce à la mise en place de régimes de retraite souples.

Recourir aux instruments de financement existants

L'Union européenne devrait, selon les députés, utiliser les possibilités de financement disponibles dans le cadre du 7ème programme-cadre pour renforcer la recherche dans le domaine de la santé mentale et du bien-être ainsi que de l'interaction entre problèmes de santé mentale et problèmes de santé physique. Ils invitent les États membres à examiner les possibilités de financement d'initiatives de santé mentale au titre du Fonds social européen et du Fonds européen de développement régional.

Améliorer la coopération et la communication entre professionnels de la santé

Afin de rendre la gestion des problèmes de santé mentale et physique plus efficace, le Parlement plaide pour une amélioration de la coopération et de la communication entre les professionnels des soins de santé primaires et ceux de la santé mentale, et ce "*en encourageant une approche globale tenant compte du profil général des personnes, aussi bien en termes de santé physique que de santé mentale*".

Améliorer les conditions de travail

Les conditions de travail jouent un rôle important dans la santé mentale de la population. Des conditions telles qu'une mauvaise administration, le manque de communication, le harcèlement, le bruit, la charge de travail excessive et le manque de sécurité au travail peuvent accroître l'angoisse, contribuer à l'apparition de troubles mentaux et pousser les travailleurs à prendre une retraite anticipée ou les contraindre à être mis en invalidité.

Par conséquent, les États membres sont invités à promouvoir l'étude des conditions de travail susceptibles de favoriser l'apparition de troubles mentaux, notamment parmi les femmes.

Vous trouverez, dès sa disponibilité, le texte adopté tenant compte des amendements éventuels, à l'adresse ci-dessous, en cliquant dans le calendrier sur le jour du vote (19.02.2009).

Contact :

Fabienne Gutmann-Vormus

E-mail: presse-FR@europarl.europa.eu

BXL: (32-2) 28 40650

STR: (33-3) 881 72649

PORT: (+32) 498 98 33 29

Constanze Beckerhoff

E-mail: envi-press@europarl.europa.eu

BXL: (32-2) 28 44302

STR: (33-3) 881 73780

PORT: (32) 0498.983.550